

INFO'ARBO

N° 1 /2024

Station d'arboriculture CP 65 / Courtemelon 2852 Courtételle / Victor Egger, +41 32 545 56 31, courriel victor.egger@frij.ch
L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité de la station d'arboriculture de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Lorsque vous utilisez des produits de traitement, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Généralités : tous les produits phytosanitaires ne sont pas à disposition des amateurs. Pour certaines substances, il faut disposer d'un permis de traiter afin de pouvoir les acquérir. Il est également recommandé d'adapter la lutte en fonction du type de résultat recherché (pommes de table, jus, eau-de-vie). Pour toutes les matières actives et produits homologués en arboriculture vous pouvez vous référer au site internet suivant : <https://www.psm.admin.ch/fr/produkte>

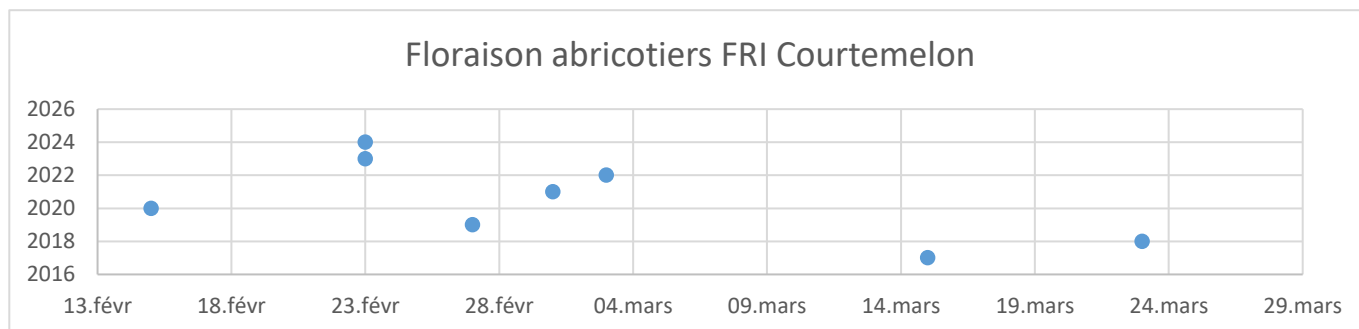
Le guide phytosanitaire arboricole peut être consulté en ligne ou téléchargé sur le site de la Confédération / Agroscope.

Pour les agriculteurs BIO, tous les produits autorisés sont dans la "Liste des intrants 2024 pour l'agriculture biologique en Suisse" : <https://www.fibl.org/fr/boutique/1078-intrants>.

Abonnement : la facture pour le renouvellement de votre abonnement vous parviendra dans le courant du printemps. Si vous ne souhaitez plus recevoir notre bulletin, veuillez-nous en avertir. **Si vous souhaitez abonner une connaissance**, merci de nous transmettre ses coordonnées au : 032 545 56 00.

Situation actuelle

La floraison des abricotiers a débuté le 23 février à Courtemelon ; comparaison avec les années passées :



Conseils de saison en un coup d'œil

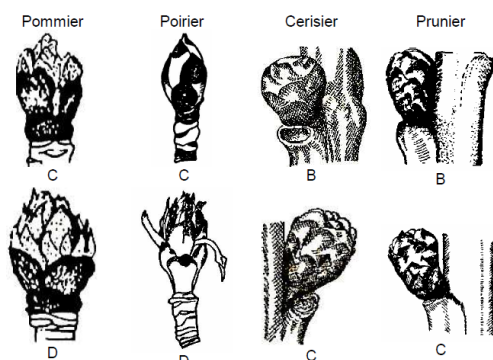
- Piégez les **campagnols** avant la repousse de l'herbe ;
- Terminez vos travaux de **taille** ;
- Vérifiez les **attaches des arbres** ; détendez et/ou rattachez si nécessaire ;
- S'il reste des **étiquettes avec fil de fer** ou autres attaches, **enlevez-les** pour éviter un étranglement ;
- Vérifiez et **réparez les protections contre le bétail** et le gibier ;
- Amendez vos arbres avec du **fumier ou du compost**, à éprendre sous la couronne.

Nous avons mis en ligne des capsules vidéos sur plusieurs des thèmes ci-dessus sur **YouTube : Station d'arboriculture FRI**.

Traitement de débourrement

Nous sommes actuellement en plein débourrement stades Baggiolini B et C ou BBCH 51 à 53 sont atteints dans les vergers que nous suivons à Courtemelon et Fregiécourt.

Le traitement de débourrement a pour objectif de lutter préventivement contre la forme hivernale des maladies fongiques (cuivre) et contre certains ravageurs (huile). Nous recommandons d'intervenir avec **une huile** dès le stade B à C. Cette intervention a un effet sur la forme hivernant de ces ravageurs. Pour une bonne efficacité, il faut traiter par **temps doux (+10°C) et sans risque de gelées nocturnes**. Il faut éviter les mélanges avec des fongicides, sauf le cuivre. Il faut également éviter, les fongicides organiques dans les 10 jours précédents et, suivant l'application d'une huile de paraffine ou de colza.



Il existe de nombreuses marques commerciales dont :

- **Huiles à base de paraffine** (bonne efficacité : Cheimatobies ; Cochenilles lécamine et disparate/pou de San José ; acariens rouges ; ériophyides gallicoles), telles que : Misto 12, Huile blanche Omya, Oléoc, Spray Oil 7^E, Zofal D, etc.
- **Huiles à base de colza** (bonne efficacité : Cochenilles lécamine / efficacité partielle : Cheimatobies ; pucerons des fruits à pépins et noyaux ; acariens rouges ; ériophyides gallicoles), telles que : Braxol, Genol Plant, Telmion, Zofal R.

(Toutes ces huiles sont admises en culture BIO).

Nous recommandons de combiner votre huile avec du **cuivre** afin de lutter contre :

- **Pommiers/poiriers** : contre la tavelure.
- **Cerisiers** : le chancre bactérien et contre la maladie criblée.
- **Pruniers** : contre la maladie criblée et maladie des pochettes.
- **Pêchers/nectariniers** : contre la cloque.

Plusieurs noms commerciaux existent, soit : Kocide Opti et Kocide 2000, Flowbrix, Bouillie bordelaise, etc. (Tous les cuivres dans cette liste sont admis en culture BIO). Attention : le produit cuprique Aireone n'est homologué en arbo que pour la tavelure (pommier/poirier) et la cloque (pêcher/nectarinier).

Victor Egger / FRI/SCA/mars 2024

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**